



*Communauté de Communes.  
La fibre du Territoire*

# Pays de Saverne

► COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# « VERS PLUS DE PROXIMITÉ »



*Forte de ses 36 394 habitants (Source INSEE 2016) et de ses 35 communes, notre intercommunalité est la 5<sup>ème</sup> par sa taille, parmi les 22 Communautés de Communes que compte le Département du Bas-Rhin. Elle dispose d'un budget d'investissement annuel de l'ordre de 13,5 à 14 M d'€ (chiffres qui ne tiennent pas compte des dépenses d'aménagement de zones d'activités), ce qui est à la fois important et peu au regard de ses nombreuses compétences.*

Cependant, son échelle territoriale est celle du bassin de vie et c'est sans doute le niveau d'action le plus efficace pour le développement économique, les services aux habitants et plus globalement l'attractivité du cadre de vie. Ces problématiques se rejoignent d'ailleurs, à titre d'exemple, en gérant 23 sites d'accueils périscolaires qui dispensent plus de 800 repas à midi aux enfants, où l'on est tout à la fois, dans l'économie, les services et l'attractivité.

Un sondage évalue à 83 % la part des français estimant l'intercommunalité bénéfique pour les communes, ce chiffre témoigne de la reconnaissance qui a été progressivement accordée à nos structures.

Aujourd'hui, la production de richesse nationale s'effectue à plus de la moitié dans une douzaine de métropoles qui laissent à l'écart 90 % du territoire et 60 % des habitants de « la France périphérique ». Il faut donc repenser les logiques d'aménagement avec l'objectif de réduire les inégalités territoriales et de renforcer les acteurs locaux. La décentralisation avait fait émerger les intercommunalités, il faudrait s'appuyer sur elles et sur les communes, dans ce vaste travail !

Depuis la fusion de la Communauté de Communes de la Région de Saverne et la Communauté de Communes du Pays de Marmoutier-Sommerau en 2017, un travail considérable a déjà été accompli et il se poursuit inlassablement. Les projets ne manquent pas, malgré l'énergie qui a été nécessaire pour harmoniser les statuts et pour réorganiser l'administration.

Vous trouverez dans ce bulletin l'illustration de mes propos à travers les dossiers et opérations présentés au fil des articles : déploiement de la fibre optique, étude de plan vélo, Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

(OPAH) du centre de Saverne, éveil musical, création de la ZA de l'aérodrome à Steinbourg, construction d'un site périscolaire sur Otterswiller et d'une maison de l'enfance à Marmoutier, acquisition de terrains pour le projet de centre de secours, etc.

Une étape importante de la vie de notre Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) a également été franchie, avec le déménagement de nos agents dans les locaux de la Maison de l'Emploi dont la Communauté de Communes est propriétaire. Ce choix répond à un souci de pragmatisme et de bonne gestion. C'est la première fois depuis la création du District de la Région de Saverne en 1994 que le siège de l'EPCI est établi définitivement dans un bâtiment qu'il n'a pas à louer !

J'exprime ici la volonté d'améliorer la communication et la diffusion des informations relatives à nos projets afin de mieux faire connaître nos actions et nous rapprocher de vous, les habitants du territoire. Pour être plus pertinents, pour gagner en légitimité, cela nécessite davantage de concertation et de démocratie locale, ce qui est aussi une attente forte de votre part.

C'est notamment dans cette optique que je continuerai à porter les efforts, notamment en cette fin de mandat, mais aussi au-delà des prochaines échéances de 2020.

Très bonne lecture à toutes et à tous,

► Dominique MULLER

## LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SIÈGE DANS SES PROPRES MURS

Un moment pressenti dans le Pôle Tertiaire « La Licorne », en sein de la zone d'activité de Kochersberg, le nouveau siège de la Communauté de Communes a finalement été transféré le 1<sup>er</sup> mars 2019 dans les locaux de Maison de l'Emploi et de la Formation à Saverne. Le bâtiment, situé au N° 16 de la Rue du Zornhoff, à proximité du champ de foire. Outre les bureaux de la Communauté de Communes, qui s'étendent sur la partie Nord du 1<sup>er</sup> étage, il abrite différents services publics

ou services d'intérêt général, dont Pôle Emploi, la Caisse d'Allocations Familiales, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, les Douanes, etc. Nous envisageons parallèlement de contractualiser avec l'Etat pour implanter une « Maison France Services ».

Nous avons choisi, fort logiquement, d'identifier le bâtiment sous l'appellation « Maison des Services du Pays de Saverne ».



### Pourquoi avoir déménagé le siège ?

- ▶ Pour des raisons pratiques : L'ensemble des bureaux du 12 Rue du Zornhoff, investi par la CCPS à titre transitoire en 2015, était peu fonctionnel.
- ▶ Pour des raisons économiques : La CCPS louait les bureaux et payait annuellement un loyer atteignant près de 110 000 €. Désormais, elle est installée dans des locaux dont elle propriétaire. Les investissements nécessaires au changement seront amortis en moins de 4 ans.

### Pourquoi avoir choisi ce site ?

- ▶ Pour laisser sa vocation économique au Pôle Tertiaire « La Licorne ».

- ▶ Pour rester en périphérie immédiate du « cœur » de Saverne.

- ▶ Pour la proximité avec les transports en commun desservant la gare routière et la gare ferroviaire de Saverne.

- ▶ Pour être à côté des services publics évoqués ci-dessus.

### Comment nous trouver ?

L'accès à nos bureaux se fait prioritairement par une entrée dédiée qui est localisée en façade Ouest du bâtiment. Le cheminement est matérialisé depuis la voie publique.

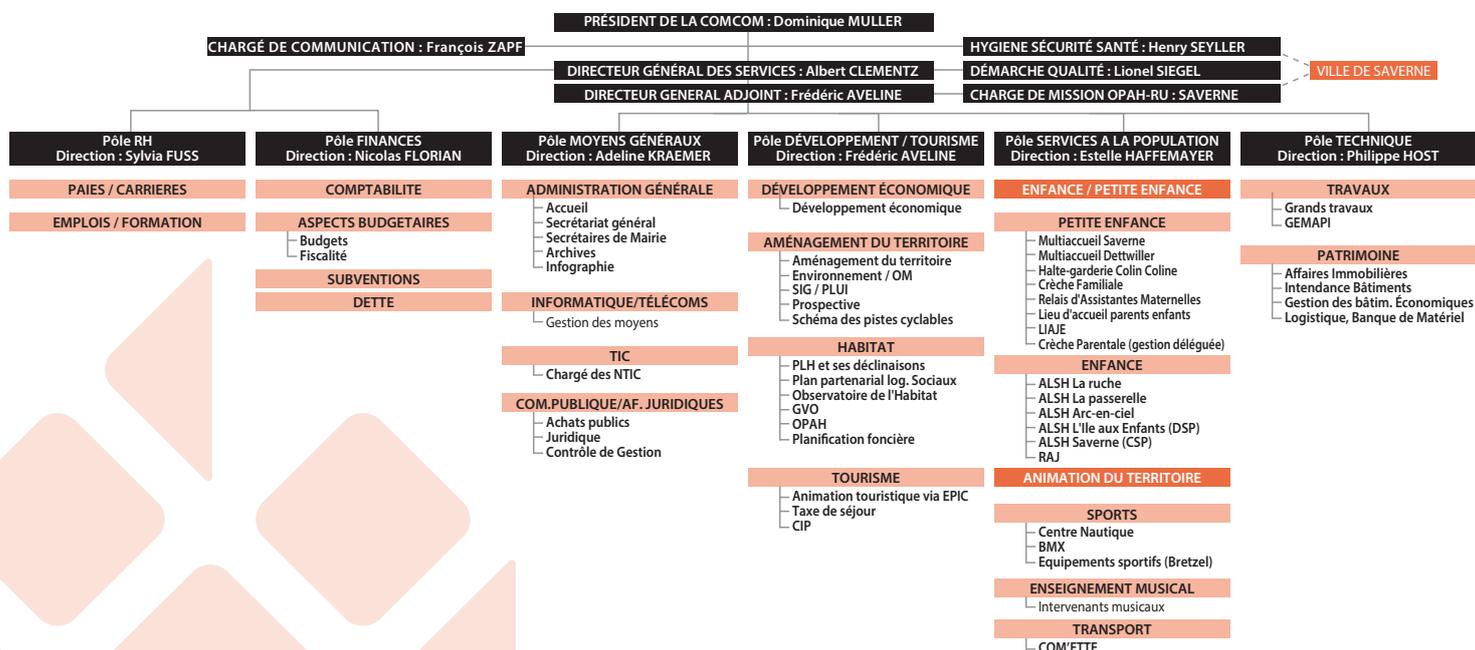


## UNE NOUVELLE ORGANISATION DES SERVICES

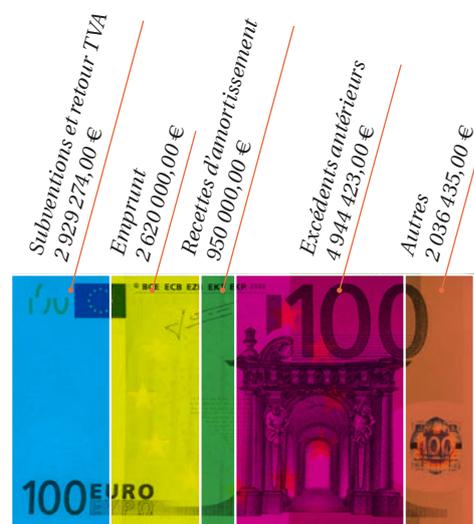
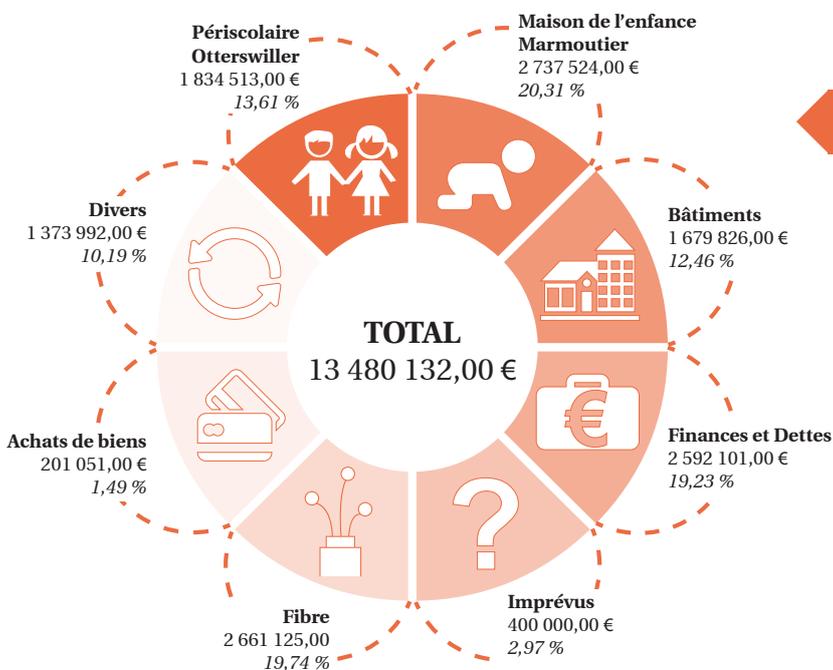
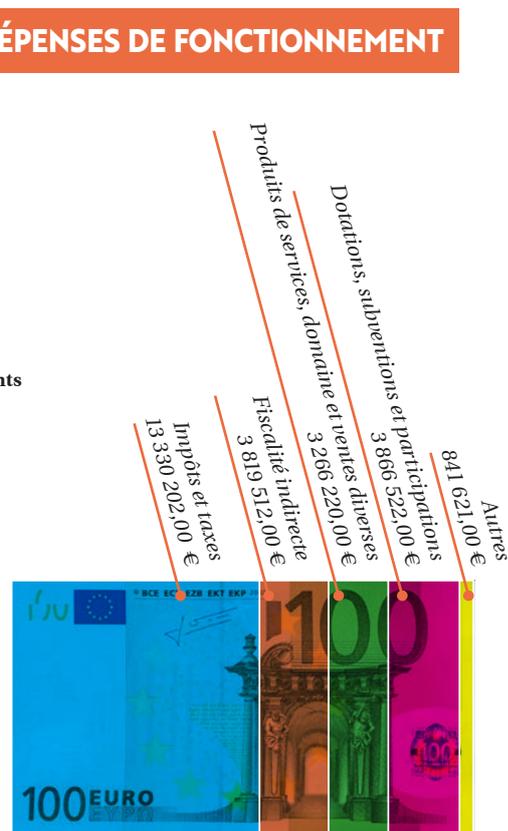
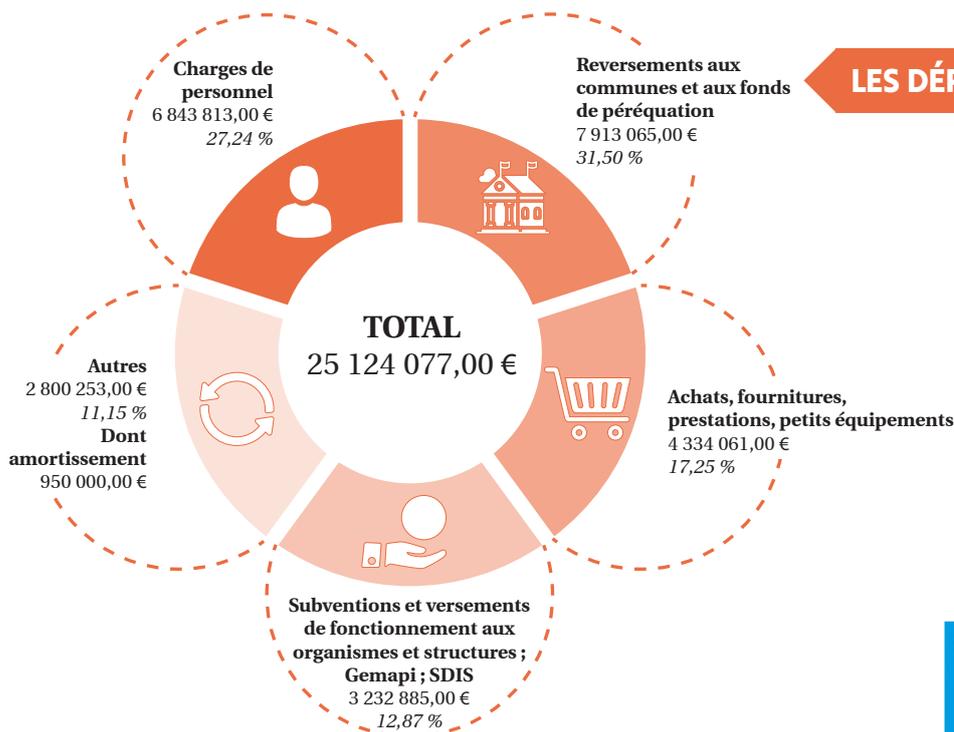
La création de la nouvelle Communauté de Communes du Pays de Saverne, issue de la fusion de la Communauté de Communes de la Région de Saverne et de la Communauté de Communes du Pays de Marmoutier, a modifié

sensiblement les conditions de fonctionnement des services. Après quelques mois d'expérience, nous avons conclu qu'une organisation différente s'imposait pour davantage d'efficacité. La nouvelle architecture dans

l'articulation de notre administration a été validée par les élus. Puis, au fil des événements (départs d'agents d'encadrement, démutualisation de services) l'organigramme a été retouché pour aboutir à la présente version.



## BUGDET 2019



**Montants :**

► Budget global : 38 605 000 € (budget principal)

► La CCPS dispose également de 10 budgets annexes (9 zones d'activités + HR alsacien ; 1 gestion des ordures ménagères)

## AMÉLIORATION DE L'HABITAT À SAVERNE : L'OPAH-RU SUIV SON COURS

Rappels sur l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain.

Dégradation, insalubrité, taux de vacance élevé. Voici quelques constats préoccupants sur les logements du centre-ville de Saverne mis en exergue par différents diagnostics récents.

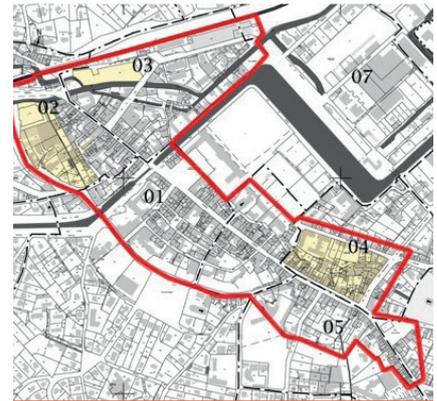
Pour y faire face, la Ville de Saverne et la Communauté de Communes du Pays de Saverne, qui est compétente en matière d'habitat, ont signé une convention d'OPAH-RU le 19 septembre 2018, et se sont ainsi engagées pendant 5 ans auprès d'autres partenaires : l'ANAH, la Banque des Territoires, le Conseil Départemental du Bas-Rhin, Procivis, et Action Logement.

L'ANAH, principal financeur de l'opération, prévoit plus d'1 600 000 € de subventions directes aux propriétaires, tandis que la Communauté de Communes et la Ville disposent d'enveloppes respectives de 416 000 € et 225 000 €. Au total, les aides aux propriétaires bailleurs et occupants s'élèvent à 2 672 000 €, complétées par un appui à l'ingénierie d'un montant de 287 000 €. L'objectif est fixé à la réhabilitation de 130 logements, dont 100 subventionnés par l'ANAH.

Si, par son volet coercitif, l'opération permet de contraindre les propriétaires de logements relevant de l'insalubrité ou de la non-décence, à réaliser des travaux, l'OPAH-RU se veut surtout incitative : il s'agit de verser des subventions aux propriétaires désireux d'engager des travaux de rénovation de leur logement. Ces travaux doivent respecter différentes thématiques : sortie d'insalubrité ou de grande dégradation, travaux de mise en sécurité, amélioration de la performance énergétique, et adaptation du logement à la perte d'autonomie.

### Des débuts prometteurs

La phase préparatoire, notamment les actions de communication, ont permis de faire connaître l'opération auprès du public visé. Aujourd'hui, en phase opérationnelle 8 mois après son lancement, les premiers chiffres sont encourageants : une vingtaine de logements ont été visités et 12 d'entre eux diagnostiqués, les premiers dossiers ANAH sont en cours de montage, et certains logements pourraient être réhabilités dès cette année.



Le périmètre OPAH-RU couvre le centre-ville de Saverne, autour de la Grand Rue, de la Gare à la Place St-Nicolas. Il regroupe 1 316 logements.

### Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat



Renseignements auprès de Frédéric Volkmann, chargé de mission OPAH-RU :  
 ▶ 03 88 71 52 88 ▶ 06 40 69 17 48  
 f.volkmann@mairie-saverne.fr

## DES PISTES POUR MIEUX ET PLUS CIRCULER EN VÉLO

Devant le développement global de l'usage du vélo, tant pour une pratique de loisirs et de tourisme qu'au quotidien pour des déplacements de courtes distances, la Communauté de Communes a souhaité accompagner cette tendance, en lançant une réflexion globale visant à créer et développer des itinéraires cyclables sécurisés.

Aussi, un schéma intercommunautaire des itinéraires cyclables a été lancé, en collaboration avec la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble, portant les enjeux suivants :

- ▶ renforcer les liaisons intra et inter-communautés de communes
- ▶ améliorer les rabattements vers les villages voisins et les gares, arrêts de bus et pôles multimodaux, de même que les aires de covoiturage
- ▶ pouvoir accéder aux écoles/groupes scolaires et périscolaires à vélo et de manière générale à tous les équipements publics
- ▶ considérer le cycle comme une alternative crédible dans le cadre des déplacements vers les principaux pôles d'attractivité, zones d'activité, lieux de travail
- ▶ valoriser la pratique du vélo comme un vecteur de bonne santé

L'étude aboutira d'ici début 2020, à la définition d'un schéma priorisé, présentant pour chaque tronçon une fiche détaillée, complétée par un schéma global de jalonnement.

Le Pays de Saverne Plaine et Plateau et votre communauté de communes s'associent et proposent aux habitants non imposables du territoire une aide financière pour acquérir un vélo à assistance électrique.

Conditions et formulaire sur [www.unveloelectrique.paysdesaverne.fr](http://www.unveloelectrique.paysdesaverne.fr)  
 pour plus de renseignements : 09 72 44 31 39 | [unveloelectrique@paysdesaverne.fr](mailto:unveloelectrique@paysdesaverne.fr)



Financement VAE : La Communauté de Communes du Pays de Saverne et le Pays de Saverne Plaine et Plateau, vous accompagnent financièrement pour votre achat de Vélo à Assistance Électrique !

## 2 NOUVELLES STRUCTURES SUR LE TERRITOIRE

**Maison de l'Enfance de Marmoutier :** Les travaux de la Maison de l'Enfance de Marmoutier avancent. Ce projet relais physique entre l'avant et l'après-fusion, marque un nouveau départ pour la petite enfance dans la région de Marmoutier, venant compléter l'offre de services sur le secteur du Schlossgarten.



La Maison de l'Enfance hébergera 4 structures :

- ▶ Un multi accueil de 40 berceaux
- ▶ Un périscolaire de 25 places maternelle
- ▶ Un Relais d'Assistants Maternelles
- ▶ Des permanences sociales : PMI consultation jeune enfant, assistante sociale

Le coût total de l'opération s'élève à 2 768 139 €HT, (reste à charge pour la CCPS : 24 % du coût total TTC)

Le projet bénéficie d'importants financements :

- ▶ CAF : 24 %
- ▶ ETAT : 33 % (incluant FCTVA)
- ▶ CD67 : 2 %

La fin des travaux est envisagée pour le 1<sup>er</sup> semestre 2020.

### ALSH Otterswiller :

Ce projet commun entre la commune d'Otterswiller et la CCPS, regroupera en un seul site l'école élémentaire (6 classes, jusqu'alors scindées en 2 sites) et le périscolaire (actuellement installé dans la salle festive de la commune), dont le nombre de places (de 3 à 12 ans) sera porté à 80.

Ce nouveau site permettra une optimisation de leur fonctionnement : plus de trajets en bus, proximité des 2 structures, espaces mutualisés (salle de motricité, sanitaires, bibliothèque, extérieurs). Les travaux devraient être achevés au courant du 1<sup>er</sup> semestre 2020.

Le coût de l'opération (périscolaire) s'élève à 2 068 698 € HT, (reste à charge de pour la CCPS : 62 % du coût total TTC) ; avec des participations de la CAF et de l'Etat à hauteur de 12 % et 26 %.



## L'ÉVEIL MUSICAL CHANGE DE MAINS



La Communauté de Communes du Pays de Saverne exerce la compétence d'éveil musical qui contribue à l'épanouissement et au développement harmonieux des enfants. Les activités conduites visent à développer prioritairement la voix, l'écoute et les productions sonores comme instruments de l'intelligence sensible.

Afin d'organiser de manière plus efficiente l'éveil musical, compte tenu des réductions d'effectifs décidées, il est proposé de conserver cette compétence et de la mettre en œuvre en s'appuyant sur l'école de musique de Saverne. La convention signée avec la Ville de Saverne fixe les conditions d'organisation du fonctionnement du service ainsi que les orientations. La Communauté de Communes fixe les moyens pour assumer le service.

D'un point de vue opérationnel, les agents en poste seront recrutés par la Ville et affectés à l'école de musique. Des enseignants de l'école de musique sont alors mis à la disposition de la CCPS pour le volume horaire qu'elle aura arrêté.

### IL FAIT BON MANGER DANS LES ACCUEILS DE LOISIRS

Depuis près de 18 mois maintenant, la Communauté de Communes a confié le marché de restauration de ses accueils de Loisirs sans Hébergement à Crystal Restauration de Bitche. Ce dernier axait sur des valeurs de :

- ▶ Démarche qualité, normes d'hygiène et santé des usagers.
- ▶ Equilibre alimentaire
- ▶ Circuits courts en privilégiant le local
- ▶ Produits Bio (25 %)

Environ 800 repas sont distribués par jour en période scolaire et une centaine de repas les mercredis et vacances scolaires sur l'ensemble du territoire, hors Marmoutier et Allenwiller livrés par le prestataire de l'ALEF, « Poivre et Sel et Bout'chou ».

Une des grandes valeurs ajoutées a été la mise en place de barquettes Inox contre des barquettes en polypropylène, possibles porteurs de perturbateurs endocriniens.

La qualité de service tant au niveau qualitatif, quantitatif, et la réactivité du prestataire est confirmée suite à une enquête de satisfaction réalisée courant du mois d'avril auprès des usagers annonçant 87 % de points positifs pour 13 % de points à améliorer.

### LA QUALITÉ AU SERVICE DE LA PETITE ENFANCE

La démarche qualité par le biais de la certification Certi'Crèche a été finalisée en décembre 2016 lors des audits réalisés par l'AFNOR dans les deux multi accueil (Saverne et Dettwiller) de la Communauté de Communes de la Région de Saverne.

Cette démarche qualité s'engage à répondre à plusieurs objectifs : aider les familles à concilier vie professionnelle et familiale, garantir un accueil de qualité à la population et favoriser l'épanouissement et l'intégration des jeunes enfants dans la société, par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale.

La certification obtenue en début d'année 2017, pour une durée de trois ans, a été confirmée fin 2017 lors de l'audit de suivi réalisé par l'AFNOR. Un dernier audit de renouvellement sur le cycle des 3 ans a eu lieu fin juin 2019 en conclusion duquel de nombreux points forts ont été relevés.

Le nouveau Multi Accueil de Marmoutier Marmoutier intégrera cette démarche dès son ouverture prévue début d'année 2020.



### SDIS : UNE NOUVELLE CASERNE EN PROJET

Plusieurs réunions de travail ont eu lieu en 2018 entre les représentants du SDIS\* et les élus, visant à la création d'une nouvelle caserne. Le centre de secours actuel, situé rue de l'Orangerie, ne dispose d'aucune possibilité d'extension. L'objectif de ce nouveau projet est principalement de rallier dans les meilleurs délais les différentes communes du territoire, notamment via une accessibilité aisée aux grands axes de communication.

Très rapidement le secteur de la route de Maennolsheim, desservi par la D 41, a été identifié. Cet emplacement bénéficie d'une position de carrefour, au centre du réseau de routes départementales qui couvre le territoire.

Après négociation avec les propriétaires, les parcelles d'une superficie totale de 115 ares ont fait l'objet d'une acquisition à l'amiable. Le montant de l'achat sera préfinancé par l'Etablissement Public Foncier durant quelques années, le temps que la construction de la caserne démarre : l'opération est prévue vers 2022. Le terrain sera mis à disposition par bail emphytéotique, la CCPS restera propriétaire de ce bien.

## LA FIBRE OPTIQUE TISSE SA TOILE

Depuis 2017, une révolution « souterraine » est à l'œuvre, elle vise à couvrir toutes les communes par une offre Très Haut Débit d'ici à 2021. En effet, de nombreux travaux de câblage et de pose de fourreaux ont lieu, selon un schéma précis. Rosace, un réseau d'initiative publique a d'abord été créé ; cet outil est l'élément indispensable au partenariat de la Région, du Département et de la Communauté de Communes. Il permet de réunir les financements, de porter

les investissements et de lancer les travaux sur une grande échelle pour irriguer tous les territoires par la fibre. Concrètement, pour cette opération, la Communauté de Communes mobilise avec le concours des communes membres 3 250 000 €, soit une contribution à hauteur de 1,9 % de la contribution publique totale (Grand Est). L'objectif d'amener la fibre dans chaque maison et chaque entreprise afin de renforcer l'attractivité de notre bassin de vie se concrétise donc

grâce à cet engagement financier. La couverture numérique est un enjeu majeur pour le développement futur de l'économie et des services : e-économie, e-commerce, e-service public, télétravail, e-santé ne sont plus des termes abstraits. Ce sont autant d'applications et d'usages au service de notre quotidien, tant privé que professionnel. L'accès au haut débit conditionne ainsi la réduction des inégalités territoriales, il permet à notre territoire de faire valoir ses atouts.

## POINT D'ORGUE : PROGRAMME DES ANIMATIONS DE SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2019

Point d'Orgue vous réserve de belles surprises pour les mois à venir :

► **dimanche 15 septembre** : journée festive de vernissage de l'exposition temporaire « Flûtes ... alors ? ». Au programme concerts et rencontre avec les artistes ayant réalisé les œuvres présentées dans cette exposition où arts plastiques, musique et instruments dialoguent.

- **21 et 22 septembre** : journées Européennes du Patrimoine
- **dimanche 13 octobre** : concert de flûtes à bec, basson et dulciane
- **mercredis 23 et 30 octobre** : ateliers-famille-artistes autour du collage et de l'aquarelle
- **samedi 26 octobre** : conte sur le Burkina Faso dans le cadre du festival « Vos Oreilles Ont La Parole »
- **dimanche 27 octobre** : spectacle qui réunira un musicien et... un clown !
- **samedi 23 et le dimanche 24 novembre** : déambulation contée pour (re)découvrir Point d'Orgue avec le souffle du vent
- et durant **le mois de décembre**, pour se plonger dans l'ambiance de Noël :

- **samedi 7 et dimanche 8** : ciné-concert mettant les dessins animés à l'honneur
- **samedi 21 et dimanche 22** : concert qui ravira vos oreilles et votre nez...
- **vendredi 27 décembre** : atelier-famille



## UNE NOUVELLE ZONE D'ACTIVITÉ POUR LES ENTREPRISES

Une quinzaine de lots d'une surface de 35 ares seront disponibles dans la Zone d'Activités de l'Aérodrome à Steinbourg. Cette zone s'adresse en particulier aux artisans et aux PME pour lesquels l'offre foncière était devenue rare. La plate-forme départementale d'activités du Martelberg dispose encore de terrains mais sa vocation est d'accueillir les grandes entreprises.

Il s'agissait donc de proposer une offre complète, en créant une zone intercommunale ouverte à toutes les demandes locales.

La ZA de l'Aérodrome présente une localisation très favorable, à proximité des principaux axes de communication, à l'extérieur des secteurs d'habitats tout en étant intégrée dans le tissu économique. Techniquement les terrains n'ont pas

posé de difficultés d'aménagement, cependant la viabilisation complète et la création des voiries représente une dépense importante. Le coût total de l'opération est de près de 2,5 M d'€ HT.

Le prix de vente de l'are est de 3 750 € HT afin de tenir compte de cet investissement, pour lequel la collectivité a malheureusement bénéficié de peu de subventions. Ce prix reste cependant attractif au regard du marché foncier départemental, pour les zones récentes.

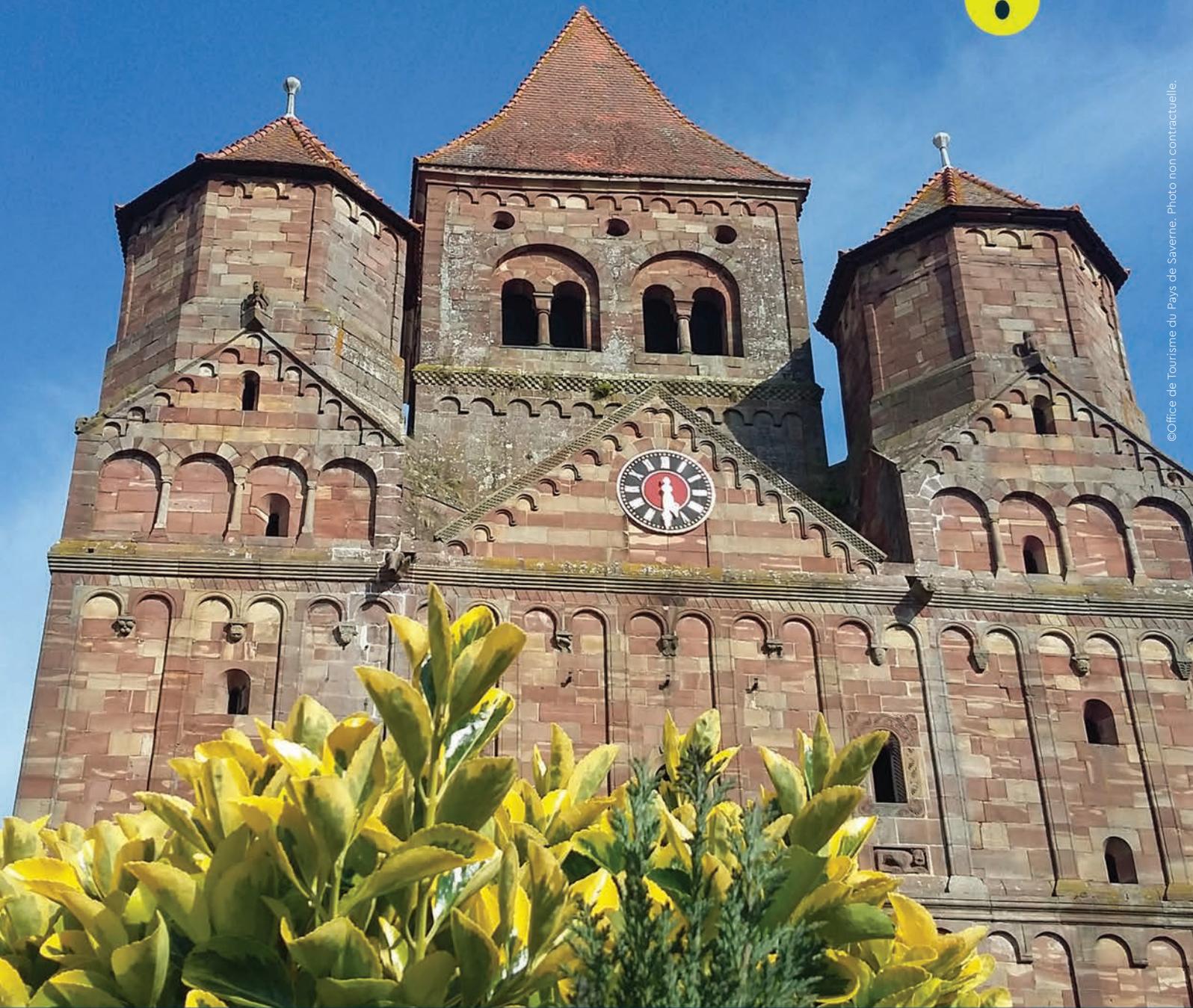
Plusieurs entreprises sont, à ce jour, candidates à l'acquisition de parcelles, alors que les travaux ne sont pas encore achevés. Ce démarrage est encourageant. Il incite également à une occupation optimisée de ces 5,6 hectares cessibles. En effet, non



seulement le coût des terrains et des travaux a fortement augmenté sur une dizaine d'années, mais les procédures d'urbanisme sont plus longues et complexes. En outre, le foncier n'est pas une ressource renouvelable. La collectivité a donc engagé un travail de planification pour mieux maîtriser la création des futures zones d'activités et anticiper les contraintes environnementales, avec un intérêt pour la reconversion des friches industrielles.

# Journées du Patrimoine

21 & 22 septembre 2019



©Office de Tourisme du Pays de Saverne. Photo non contractuelle.

Demandez le programme  
à l'Office de Tourisme !

[www.tourisme-saverne.fr](http://www.tourisme-saverne.fr)

PAYS DE  
**SA  
VER  
NE**  
TOURISME 